



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Commission d'experts du RID  
RID-Fachausschuss  
RID Committee of Experts**

**A 81-02/503.2016  
08.02.2016**

Original : DE

**AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF ET  
AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Invitation à la 5<sup>e</sup> réunion du groupe de travail « Détection de déraillements »**

1. La 3<sup>e</sup> session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Berne, 20 et 21 mai 2014) a décidé de mettre en place un groupe de travail consacré aux questions relatives à l'introduction de détecteurs de déraillement et autres mesures y afférentes (cf. rapport OTIF/RID/CE/GTP/2014-A, paragraphes 20 à 27).
2. À sa quatrième réunion des 16 et 17 décembre 2015 à Paris, le groupe de travail « Détection de déraillements » a décidé que sa cinquième réunion se déroulerait les 19 et 20 avril 2016.
3. Cette cinquième réunion aura lieu à Berne.

Lieu de la réunion :

Union postale universelle (UPU)  
Weltpoststraße 4  
CH-3015 Berne

Salle « Abubakar Argungu » (3<sup>e</sup> étage)

(Plan d'accès disponible sur <http://www.upu.int/fr/plus/plan-dacces.html>)

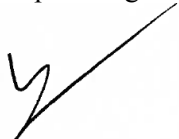
4. La session débutera le mardi 19 avril 2016 à 9 h 30 et prendra fin le mercredi 20 avril 2016 à 17 h 30.

Une interprétation consécutive de la réunion est prévue en allemand et en français et une interprétation simultanée en anglais.

Pour participer à cette réunion du groupe de travail, il est nécessaire de vous inscrire **avant le 8 avril 2016** au moyen de la fiche d'inscription à l'annexe 2.

5. Un ordre du jour provisoire est joint à la présente (annexe 1).

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.



François Davenne  
(Secrétaire général)

#### Annexes :

- Ordre du jour provisoire
- Fiche d'inscription

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**  
**5<sup>e</sup> réunion du groupe de travail « Détection de déraillements »**  
**(Berne, 19 et 20 avril 2016)**

1. Adoption de l'ordre du jour

Remarque du Secrétariat :

*Au cours de la 4<sup>e</sup> session, l'opinion a été exprimée qu'étant donné que des prototypes de détecteurs de déraillement électroniques existent déjà, les détecteurs mécaniques ne devraient pas être prescrits à ce stade. Par conséquent, un calendrier a été envisagé qui devrait permettre une entrée en vigueur des prescriptions du RID au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (voir document [OTIF/RID/CE/GTDD/2015-C], paragraphes 25 à 27).*

*Indépendamment de cela, les points d'ordre du jour 3 à 5 suivants ont été directement repris des ordres du jour des réunions précédentes afin de permettre au groupe de travail de clore les questions en suspens.*

2. Approbation du rapport de la 4<sup>e</sup> réunion du groupe de travail (document [OTIF/RID/CE/GTDD/2015-C] du 18 décembre 2015)
3. Avantages des détecteurs de déraillement mécaniques  

Pour ce point de l'ordre du jour devra en particulier être discuté le document OTIF/RID/CE/GTDD/2015/6 (Italie) qui n'ont pas pu être traité au cours de la session précédente par manque de temps.
4. Aspects techniques et relatifs à l'exploitation ferroviaire
  - 4a. Application automatique des freins ou décision du conducteur – Document de la Suisse
  - 4b. Réaction en cas de déraillement dans un tunnel – Informations de la France et de la Suisse
  - 4c. Conditions d'utilisation en hiver – Document de la Suisse
  - 4d. Probabilité et conséquences des déclenchements intempestifs – Document de la Suisse
5. Poursuite de la liste des questions relatives aux détecteurs de déraillement mécaniques et aux possibilités entrevues (et réponses provisoires à ces questions)
6. Préparation d'un rapport final pour la 54<sup>e</sup> session de la Commission d'experts du RID (Berne, 25 mai 2016) et la session de la Commission d'experts techniques (Berne, 7 et 8 juin 2016)